

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021</p>
--

Le Conseil municipal de Kruth s'est réuni en mairie le vendredi 26 mars 2021. Il s'agissait de la deuxième séance de l'année.

Entre 19h00 et 22h10, les 15 élus présents, sur les 15 en exercice, ont examiné les points qui étaient à l'ordre du jour.

Les décisions suivantes ont été prises.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-18,

Vu le décret n° 2020-1582 du 14 décembre 2020 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant les circonstances sanitaires exceptionnelles et inédites liées à la propagation de la COVID-19,

Considérant que, en raison du couvre-feu, les personnes autres que les membres du Conseil municipal et les agents municipaux nécessaires à l'organisation de ce conseil, et le cas échéant les journalistes, ne peuvent se déplacer,

Après avoir voté, le Conseil municipal à l'unanimité, prononce le huis-clos pour cette séance.

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Sabine GARDNER, secrétaire de séance.

M. le Maire propose d'avancer le point n° VI juste après le point n° II. Les élus approuvent cette proposition.

II – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 5 FÉVRIER 2021

Le compte-rendu affiché en mairie le vendredi 12 février 2021 concernant la séance du vendredi 5 février 2021 et transmis aux élus ne soulève aucune remarque. **Il est approuvé à l'unanimité** et les conseillers qui avaient pris part à la réunion signent le procès-verbal des délibérations.

III – COURS DE SOLFÈGE 2020 A PAYER SUR L'EXERCICE 2021

Pour rappel, les cours de solfège sont pris en charge par tiers : 1/3 par les parents, 1/3 par la Musique municipale et 1/3 par la commune.

La facture des cours de septembre 2019 à juin 2020 est arrivée par mail le 10 janvier 2021. Comme elle est datée de ce jour, la trésorerie a rejeté le mandat. Il s'agit de décider si le Conseil municipal accepte de régler la facture de 2020 sur l'exercice 2021. Le montant de cette dernière s'élève à 759,67 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 14 voix pour, de régler le montant de la facture n° 2020-01 du 10 janvier 2021 (cours de septembre 2019 à juin 2020) sur l'exercice 2021. Cette somme sera inscrite au budget 2021.

IV – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Michèle GRUNENWALD, maire-adjoint chargée des finances, présente la synthèse des taxes locales directes pour 2021. Les élus doivent décider d'augmenter ou non ces taxes. Le tableau ci-dessous précise les taux d'imposition et les produits attendus pour 2021.

A noter que du fait du transfert de la Taxe Foncière départementale sur les Propriétés Bâties, en compensation de la TH sur les résidences principales, le taux de TFPB à voter cette année doit intégrer l'ancien taux départemental.

Ainsi, à pression fiscale inchangée, le taux TFPB à voter pour notre commune serait de 17,28 (taux 2020) + 13,17 (taux départemental) = 30,45 %.

TAXE	TAUX 2021	BASES 2021	PRODUITS 2021
Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	30.45 %	915 500 €	278 770 €
Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	65.26 %	70 700 €	46 139 €
TOTAL			324 909 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 14 voix sur 14, d'adopter les deux taux suivants pour 2021, à savoir :

- foncier bâti : 30,45%
- foncier non bâti : 65,26%

Ces deux taxes rapporteront, compte-tenu des bases pour 2021, la somme de 324 909 €.

Les élus chargent Monsieur le Maire de la notification des taux votés aux services préfectoraux.

V – EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 : PRINCIPAL ET FORET

Arrivée de M. Christian SCHAGENE.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions se sont réunies le vendredi 26 février 2021, pour élaborer les projets pour les budgets 2021.

Michèle GRUNENWALD, maire-adjoint chargée des finances, présente les documents budgétaires. Elle explicite les sections de fonctionnement et d'investissement, article par article. Les budgets ont les caractéristiques suivantes :

1. Budget principal 2021

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 151 689,95 €
Recettes	1 151 689,95 €
Section d'investissement	
Dépenses	301 134,16 €
Recettes	301 134,16 €

Après en avoir délibéré, (Michèle GRUNENWALD, maire-adjoint ayant piloté la réflexion financière ne prenant pas part au vote), **le Conseil municipal, par 14 voix pour, adopte le budget principal.**

2. Budget forêt 2021

Section de fonctionnement	
Dépenses	513 134,30 €
Recettes	513 134,30 €
Section d'investissement	
Dépenses	51 000,00 €
Recettes	51 000,00 €

Après en avoir délibéré, (Michèle GRUNENWALD, maire-adjoint ayant piloté la réflexion financière ne prenant pas part au vote), **le Conseil municipal, par 14 voix pour, adopte le budget forêt.**

VI – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE : CESSION DU TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle ce dossier. La construction d'une caserne dans l'arrière-vallée de la Thur est intégrée dans le Plan Pluriannuel d'Investissement du STIS (Service Territorial d'Incendie et de Secours).

Lors d'une réunion du bureau du Conseil d'Administration du Service Territorial d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin, qui s'est tenue le 28 janvier 2021, les membres ont :

- Approuvé la cession au STIS du terrain d'assiette proposé par la commune de Kruth,
- Approuvé la passation de l'acte de cession en la forme administrative,
- Autorisé le Président du Conseil d'Administration à signer l'acte au nom du STIS.

Afin de concrétiser ce projet de construction prévu à KRUTH, il est proposé de céder pour 1 € symbolique, une partie de deux parcelles communales situées dans la Grand'rue – 68820 KRUTH, section 6, parcelles n° 389 et 392, d'une surface de 25 ares.

La conclusion de cette cession doit confirmer l'engagement du STIS à procéder à la réalisation de cette opération dont le planning est le suivant :

- 2021 : rédaction du programme de construction
- 2022 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre, élaboration de l'Avant-Projet Définitif et obtention du permis de construire
- 2023 : attribution des marchés de travaux et début de chantier
- 2024 : travaux
- Janvier 2025 : réception de l'ouvrage et mise en service de la caserne.

La construction de cette caserne est une chance pour tous les citoyens qui continueront à bénéficier de secours pouvant intervenir rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de céder pour 1 € symbolique au STIS, une partie des parcelles n° 389 et 392, section 6, d'une surface de 25 ares.

Les services du STIS du Haut-Rhin prépareront l'acte administratif que M. le Maire, agissant en qualité d'officier public, ou son représentant est autorisé à signer. Les frais d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur. Une servitude de cour commune ou de passage sera instaurée, si nécessaire.

VII – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1. M. et Mme SITCHEVOY

Par mail reçu en mairie le 23 février 2021, M. et Mme SITCHEVOY, locataires d'un logement communal situé 1, rue des Ecoles à KRUTH, au-dessus de la caserne des sapeurs-pompiers, évoquent les nuisances occasionnées à l'occasion des travaux réalisés sur le bâtiment.

En effet, depuis quelques semaines, la caserne de Kruth est en chantier. Ces aménagements, et notamment le changement de la porte principale, ont occasionné des nuisances sonores, des pertes de chaleur qui ont entraîné une surconsommation de chauffage (la porte a été enlevée puis changée pendant une période de grand froid), des vibrations des murs avec chutes et casse d'objets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer à M. et Mme SITCHEVOY, locataires du logement communal situé au 1, rue de l'Ecole à KRUTH, une remise gracieuse d'un mois de loyer (logement et garage) soit 520 €, pour couvrir tous les préjudices occasionnés par les travaux.

2. AFM Téléthon

Par courrier reçu en mairie le 4 mars 2021, la Présidente d'AFM-Téléthon explique que la crise sanitaire a fortement impacté les actions régulièrement réalisées par l'association qui permettaient de récolter des

fonds. Elle souhaite mettre en place une délégation dans notre département et demande un soutien financier à la commune afin de réaliser ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 14 voix pour, 1 voix contre, de subventionner l'association à hauteur de 100 €.

VIII – PLATEFORME DE DECHETS VERTS ET GRAVATS

M. le Maire rappelle que la plate-forme de déchets verts sera ouverte 22 fois les lundis et 25 fois les samedis en 2021. Si les élus sont intéressés pour accompagner les ouvriers communaux lors de leurs permanences, ils sont les bienvenus. C'est une bonne occasion de rencontrer les habitants du village.

Exceptionnellement, la clé était prêtée pour rendre service aux habitants. L'apport de gravats a été toléré dans la limite d'1 m³ par foyer. Ces derniers temps, les ouvriers ont constaté des abus et il est nécessaire de régler le prêt de la clé.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité, décident de ne plus donner la clé aux personnes qui la demandent, en dehors des heures d'ouverture de la plate-forme de déchets verts. Des ouvertures supplémentaires pourront être décidées au cas par cas (météo printanière précoce ou automne clément).

IX – COMMISSION TRAVAUX

1. Demande de coupe d'un pin sur terrain communal

M. Guillaume FEDER, habitant 5 annexe Sauwas, a signalé qu'un pin situé sur une parcelle communale (section 23, parcelle 119) est très sec. Il a séché suite à l'incendie d'un rucher à proximité et suite aux étés très secs. Les élus de la commission « Environnement et travaux » se sont rendus sur place le samedi 6 mars 2021.

Avec l'avis favorable de la commission « Environnement et Travaux », le Conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention (M. Guillaume FEDER ne prenant pas part au vote), de faire démonter ce pin très sec par une entreprise spécialisée.

2. Demande de coupe d'arbres sur une parcelle communale

Mme Monelle AVELINE et M. Philippe DOPPLER, demeurant au Frenz à KRUTH, par courrier du 15 février 2021, demandent l'autorisation de couper deux épicéas qui leur font de l'ombre. Ces arbres font également de l'ombre sur la route empêchant son dégel en hiver. Ils souhaitent également couper des arbres morts et des ronces. Toutes ces coupes à effectuer sont sur une parcelle communale située en face de chez eux (section 11, parcelle 125). La commission « Environnement et Travaux » s'est rendue sur place le samedi 6 mars 2021.

Avec l'avis favorable de la commission « Environnement et Travaux », le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la coupe projetée aux conditions suivantes :

- être en possession de la carte de bois communale pour 2021,
- ne pas vendre le bois façonné,
- nettoyer les lieux en rassemblant branches et rémanents (leur brûlage est possible),
- être assuré pour ce type de chantier,
- faire appel à un professionnel pour la coupe des grands arbres (diamètre supérieur à 0,25m).

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le
vendredi 30 avril 2021 à 20 heures au rez-de-chaussée de la mairie